

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Master Droit des affaires

- Université du Maine

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université du Maine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master *Droit des affaires* fait partie du champ de formation *Droit, économie, gestion* (DEG) de l'Université du Maine. Il vise à transmettre les fondamentaux du droit affaires, ainsi que des connaissances et une expérience préprofessionnelle dans les domaines de l'assurance et de la banque. Les débouchés visés sont les professions libérales juridiques et judiciaires, ainsi que les métiers de l'assurance et de la banque.

Après une première année généraliste en droit des affaires, les étudiants peuvent poursuivre leur formation dans deux spécialités en master 2 : *Assurance et banque* et *Banque et bourse*. Un stage de huit semaines minimum doit être effectué en entreprise. Le parcours *Banque et bourse* fait état d'une dimension plus internationale avec la mise en place d'une *clinic law*.

La première année est accessible aux titulaires d'une licence en droit. La seconde année est réservée aux titulaires d'un master 1 de *Droit des affaires*, sélectionnés sur dossier et après un éventuel entretien avec le responsable du parcours demandé.

## Synthèse de l'évaluation

Rattaché au champ de formation *Droit, économie, gestion* (DEG) de l'Université du Maine, le master *Droit des affaires* complète l'offre de masters en droit comprenant également le master *Droit public - droit privé*. La structure de la maquette, comprenant une première année généraliste en droit des affaires et deux spécialités en deuxième année, *Assurance et banque* et *Banque et bourse*, est cohérente par rapport aux objectifs poursuivis, puisque le master vise à former aux métiers de ces secteurs ainsi qu'aux professions juridiques et judiciaires spécialisés dans ces domaines.

La formation s'appuie sur une équipe d'enseignants-chercheurs rattachés au Laboratoire Thémis-Um et à l'Institut du risque et de l'assurance, dont le dynamisme est souligné par le dossier. Elle bénéficie également d'un réseau socio-économique très solide, ce qui permet d'associer les praticiens au programme de la formation, facilite l'obtention des stages obligatoires en M2 et accroît les chances de recrutement rapide après l'obtention du diplôme. Il est regrettable qu'un tel environnement ne soit pas mieux valorisé par une politique de stage plus ambitieuse (pas de stage prévu en M1, nombre d'ECTS faible en M2, stage d'une durée minimale de deux mois seulement), voire par la promotion d'une politique de formation par alternance.

Le pilotage est partiellement et imparfaitement institutionnalisé : il n'existe pas de conseil de perfectionnement au niveau du diplôme ; les deux conseils de perfectionnement instaurés dans les parcours ne comprennent pas d'étudiants. Au demeurant, la cohérence de la formation, le suivi des étudiants, leur grande satisfaction et les très bons taux de réussite attestent de son efficacité.

Le suivi des diplômés manque en revanche de rigueur, tant au niveau du diplôme qu'au niveau de l'établissement.

### Points forts :

- Cohérence du parcours disciplinaire aux objectifs poursuivis.
- Réseau d'entreprises important.
- Satisfaction des diplômés.

Points faibles :

- Politique des stages et de formation par alternance pas suffisamment ambitieuse.
- Pilotage institutionnalisé au niveau des parcours, mais pas de la mention.
- Suivi des diplômés insuffisant.

Recommandations :

La formation devrait développer une politique de stage et d'alternance plus ambitieuse, améliorer le suivi des diplômés et mettre en place un conseil de perfectionnement.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le master de droit des affaires est construit de manière rationnelle, la première année posant les bases disciplinaires (en cours magistral) et méthodologiques (en TD) propres à permettre la poursuite d'étude au sein des deux parcours proposés en master 2.</p> <p>La première année comprend deux semestres, structurés en trois unités d'enseignements (Unité d'enseignements complémentaires – UEC –, Unité d'enseignements professionnalisants – UEP – et Unité d'enseignements spécialisés – UES). Bien que la lecture de la maquette ne soit pas toujours aisée, notamment en ce qui concerne les choix dans l'UEP, les disciplines enseignées (régimes matrimoniaux, droit fiscal des affaires, procédures fiscales, droit des assurances, procédure civile, droit international privé, droit de l'environnement, procédure pénale, droit des successions, droit pénal spécial des affaires, voies d'exécution, droit de la concurrence, droit des sûretés, procédures collectives et langue) confèrent à l'étudiant une culture solide en droit des affaires.</p> <p>La seconde année comprend deux parcours complémentaires formant des étudiants aux métiers de la banque, de l'assurance et de la bourse. Les programmes sont parfaitement adaptés à cet objectif. La seule réserve concerne le stage, dont la durée minimale de deux mois paraît insuffisante à l'acquisition d'une réelle expérience préprofessionnelle. Enfin, la formation par alternance, très courante dans les secteurs de la banque et de l'assurance, pourrait se développer.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Le master <i>Droit des affaires</i> trouve pleinement sa place au regard de l'offre de formation de l'établissement dans le champ <i>Droit, économie, gestion</i> à côté du master Droit public - droit privé.</p> <p>Il existe dans l'environnement proche de la formation plusieurs masters en droit des affaires, mais les formations en banque et assurance ne sont présentes qu'à Nantes et Paris II (Panthéon-Assas). L'environnement socio-économique est parfaitement favorable au diplôme, Le Mans étant le siège historique de groupes d'assurance importants. Les responsables du diplôme ont élargi les partenariats au delà de la région avec des autorités administratives indépendantes telles que l'Autorité des marchés financiers (AMF) ou l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), des groupements professionnels ou d'entreprises (Fédération française des sociétés d'assurance, Fédération bancaire française, Fédération nationale de la mutualité française...) ou des cabinets d'avocats ayant une notoriété nationale.</p> <p>L'ancrage du diplôme est toutefois plus régional et national qu'international, ce qui peut paraître dommage eu égard aux liens noués par l'Université du Maine avec de nombreuses universités étrangères.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est équilibrée entre universitaires (20) et professionnels (18), ce qui est attendu dans un master à finalité professionnelle. La formation est pilotée par deux conseils de perfectionnement officiant dans chaque spécialité de master 2, mais aucun conseil n'est mentionné ni au niveau de la mention, ni en master 1. Néanmoins, le pilotage semble bien assuré par les responsables du M1 et des parcours du M2, comme en atteste la cohérence de l'offre de</p>

	<p>formation, le suivi individualisé des étudiants et le taux de satisfaction de ces derniers.</p>
Effectifs et résultats	<p>Le nombre de diplômés est adapté au marché de l'emploi. Mais les effectifs sont inégaux d'une année à l'autre, et déséquilibrés entre le master 1 peu attractif (14 à 28 étudiants inscrits) et le master 2 qui attire de 25 à 40 étudiants selon les années - effectif satisfaisant au regard de la taille de l'établissement.</p> <p>Les résultats en master 2 sont excellents, ce qui démontre l'adéquation du recrutement au niveau d'exigence. Ceux de master 1 sont corrects dans l'ensemble, mais ne suffisent pas à alimenter les deux spécialités de master 2. Le recrutement en deuxième année se fait donc dans les autres masters. Les raisons susceptibles d'expliquer le manque d'attractivité de la première année de master ne sont pas évoquées.</p> <p>Les diplômés s'insèrent professionnellement dans le bassin du grand ouest ou à Paris et en région parisienne pour partie. D'autres poursuivent leur formation en passant l'examen d'entrée au barreau afin d'intégrer ensuite un cabinet d'avocats, ce qui explique que le taux d'insertion professionnelle soit meilleur à 30 mois.</p>

Place de la recherche	<p>La formation bénéficie des compétences des membres du laboratoire Thémis-Um et de l'Institut du risque et de l'assurance dont le dynamisme est remarquable. Ainsi, la plupart des enseignants-chercheurs intervenant dans le master y sont rattachés et les étudiants sont invités à organiser et à assister à leurs manifestations scientifiques.</p> <p>Cependant, le dossier n'indique ni le taux de leur participation, ni comment ces manifestations sont intégrées dans l'emploi du temps de la formation.</p> <p>En outre, la formation par la recherche est complétée par la réalisation d'un rapport de stage soutenu publiquement, dont une partie s'apparente à un mémoire au contenu peu détaillé. Au final, les activités de recherche menées par le laboratoire Thémis-Um et l'IRA paraissent insuffisamment intégrées au programme.</p>
Place de la professionnalisation	<p>Les contacts avec les milieux professionnels (banques, assurances, avocats, autorités administratives indépendantes) sont importants et diversifiés à la fois pour la spécialité <i>Banque et bourse</i> et pour la spécialité <i>Assurance et banque</i>.</p> <p>La place réservée au stage pourrait être développée : pas de stage en M1 (alors que la précédente évaluation de l'AERES mentionnait l'utilité d'en proposer un), le stage est peu valorisé dans la spécialité <i>Banque et bourse</i> (2 ECTS seulement) et guère plus dans la spécialité <i>Assurance et banque</i> (6 ECTS, soit 10 % des ECTS attribués en master 2).</p> <p>Si le dossier fait état que la formation peut être suivie en formation continue, aucune statistique concernant le nombre d'étudiants ayant opté pour cette formule n'est fournie.</p> <p>La professionnalisation semble ainsi occuper une place réduite pour une formation dont l'objectif professionnel est premier et dispensée dans un secteur où les entreprises pratiquent couramment l'alternance et les contrats de professionnalisation. La durée minimale du stage, deux mois, paraît de ce point de vue impropre à l'acquisition d'une expérience préprofessionnelle significative.</p>
Place des projets et stages	<p>Le stage n'est pas prévu dans l'offre de formation de master 1. En master 2, les stages en entreprise varient de deux à six mois et donnent lieu à la rédaction d'un rapport comprenant un volet pratique et un volet théorique (mémoire). Le rapport est soutenu par son auteur devant un jury associant un universitaire et le tuteur de l'entreprise. La valorisation des stages est déséquilibrée entre les parcours (cf. <i>supra</i> item 2) et globalement insuffisante dans une formation à forte connotation professionnelle.</p>
Place de l'international	<p>En dehors de l'enseignement de l'anglais (40 à 50 heures par an), la place de l'international est faible, ce qui étonne eu égard au nombre important de partenariats internationaux noués par l'UFR et par l'Institut du risque et de l'assurance. Le master souhaite la développer, ce qui était déjà mentionné dans la dernière autoévaluation. Les efforts fournis sur ce</p>

	<p>point ont donc été faibles.</p> <p>Le TOEIC ne semble pas être proposé aux étudiants au titre des compétences additionnelles.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'accès au M1 est ouvert à tout titulaire d'une licence en droit.</p> <p>Les modalités de recrutement en M2, non renseignées dans le dossier, figurent dans l'ADD (annexe descriptive au diplôme). Bien que ouvert à des étudiants titulaires d'un master 1 de droit des affaires, de droit privé, de carrière judiciaire ou d'un diplôme équivalent d'école de commerce ou d'institut d'étude politique de tout établissement, le recrutement semble essentiellement local. Cela est conforté par la volonté affichée dans le dossier de l'élargir à des étudiants diplômés d'autres universités.</p> <p>La formation continue est possible, mais semble rare. Les dispositifs d'aide à la réussite se résument à l'enseignement en travaux dirigés (TD) en master 1 et à l'accompagnement individualisé, dont la teneur n'est pas spécifiée, des étudiants de master 2. Sans doute est-ce suffisant puisque les taux de réussite sont très bons.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignement, reposant sur les cours magistraux et les TD, outre le stage en master 2, sont habituelles. Les contrats d'apprentissage sont possibles, mais ce type de formation ne semble pas encouragé. De même, le dossier mentionne l'institution de cliniques du droit sans préciser leurs modalités (thèmes, durées, organisation, public, nature du travail proposé...).</p> <p>En revanche, la place du numérique s'avère importante. Le C2i métiers du droit est proposé facultativement en auto-formation sur une plateforme informatique. Un cycle de conférences numérique est judicieusement mis en place en seconde année au titre du séminaire « Informatique juridique professionnalisante », avec des conférences dispensées par des professionnels et des conférences d'actualité assurées par les enseignants-chercheurs sur la protection des données personnelles (20 heures de cours et 15 heures de TD). Les demandes de certification des étudiants sont en constante évolution 16,65 % des effectifs en 2013-2014 et 32,81 % pour l'année 2014-2015 pour l'ensemble des étudiants inscrits en master 2, sans que les effectifs pour le master <i>Droit des affaires</i> soient précisés.</p> <p>La plateforme Moodle n'est toutefois pas utilisée comme support pédagogique pour les deux années d'études.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les règles de délivrance des ECTS et du diplôme sont clairement exposées. Les coefficients sont de 1 (CM) ou 0,5 (TD), chaque matière étant évaluée soit en contrôle terminal, soit en contrôle continu.</p> <p>Les modalités de contrôle des connaissances, peu renseignées dans le dossier, sont arrêtées pour chaque matière par les membres de l'équipe pédagogique. Le jury de soutenance du rapport de stage comprend un universitaire et un professionnel. Le jury statuant sur l'obtention du diplôme, composé des membres de l'équipe pédagogique parmi lesquels figurent des non-universitaires (deux sur cinq au maximum), se réunit après les soutenances des rapports de stage.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Les compétences que doit acquérir l'étudiant sont clairement identifiées dans la fiche RNCP. Elles sont communes aux deux parcours. La formation dispensée vise à former des professionnels polyvalents dans les secteurs « Banque et assurance » et « Banque et bourse » aptes à évoluer en fonction des changements affectant l'activité des banques et des assurances. Elle tend à la maîtrise des fondamentaux des matières juridiques concernées, à l'analyse et à la synthèse des règles de droit, à la rédaction et à la négociation d'actes, etc.</p> <p>Le contrôle continu, la <i>clinic Law</i> ou les concours de plaidoirie en première année, les concours d'éloquence et le rapport de stage en seconde année sont autant d'occasion de vérifier la maîtrise des compétences.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le dossier mentionne une insertion professionnelle remarquable - mais non chiffrée - des diplômés, à un niveau de rémunération annuelle particulièrement élevé pour un premier emploi (de 45 000 à 65 000 €). Si les diplômés la spécialité <i>Banque et assurance</i> s'insèrent rapidement dans les entreprises, les diplômés la spécialité <i>Banque et bourse</i> se destinent davantage au barreau, ce qui retarde naturellement leur intégration dans</p>

	<p>le monde du travail.</p> <p>L'enquête nationale, réalisée seulement en 2010 et 2012 et uniquement pour la spécialité <i>Banque et bourse</i>, est très parcellaire et fait état d'un taux de réponses limité. De ce point de vue, les chiffres avancés sont peu pertinents.</p> <p>Le suivi des diplômés, assuré en partie via les réseaux sociaux, pourrait gagner en précision par l'établissement de véritables statistiques chiffrées.</p> <p>L'établissement se dote d'une application <i>Limesurvey</i> pour assurer le suivi, qui est expérimentée pour la spécialité <i>Assurance et banque</i>.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Un conseil de perfectionnement a été mis en place depuis la dernière évaluation dans chacun des deux parcours du master 2. Bien que leur composition soit exempte d'étudiants, ils ont permis de faire évoluer la maquette dans le sens des préconisations de l'AERES.</p> <p>Il n'existe toutefois pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention.</p> <p>L'enquête EvaMaine est accessible aux étudiants. Les résultats de cette évaluation sont excellents dans les deux spécialités de master 2 (taux de satisfaction de plus de 94 % pour le parcours <i>Assurance et banque</i>, et de 100 % pour la spécialité <i>Banque et bourse</i>), mais ne sont pas mentionnés pour le master 1.</p>

# Observations de l'établissement



Champ de formation	Droit-Economie-Gestion
Intitulé du diplôme	Master Droit des affaires

**Observations de l'Université du Maine sur le rapport d'évaluation de l'HCERES**

*En réponse aux points évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes.*

**Synthèse de l'évaluation**

Le Master 2 Droit des affaires comporte 2 spécialités : Banque & Bourse et Assurance & Banque.

Les prochains masters pour lesquels l'accréditation est demandée, Master Droit bancaire et financier et Master Droit des assurances poursuivront lors de la prochaine accréditation une politique ambitieuse de professionnalisation en cohérence avec les besoins de la pratique pour une intégration encore plus rapide des diplômés.

Projet de création d'une **Chaire de droit du financement** et d'une **Chaire de droit des assurances** ou, plus globalement, d'une **Chaire en Banque/Finance/Assurance**, dans le cadre des masters sus-mentionnés afin de regrouper et développer encore plus avant les partenariats avec des autorités administratives (AMF / ACP), des établissements bancaires et assurantiers, des fonds d'investissements et des cabinets d'avocats.

Une meilleure coordination avec le service d'insertion professionnelle de l'Université sera mise en place dès la rentrée prochaine afin d'obtenir de meilleures données sur le suivi professionnel des étudiants.

**Analyse**

**Environnement de la formation**

Le rayonnement de la formation est certes régional et national mais aussi, à la marge, international. Certains diplômés ont fait des stages à Londres (cabinets d'avocats et fonds d'investissement notamment), d'autres exercent à l'étranger (en Suisse notamment) pour la spécialité Banque et Bourse.

Pour autant, la prochaine accréditation sera l'occasion de mettre les relations internationales développées par la nouvelle équipe de direction du Laboratoire de recherche Thémis-UM en synergie avec les masters et ainsi de développer des liens avec des formations de même nature dans les Universités étrangères partenaires.

**Equipe pédagogique**

Afin de renforcer la professionnalisation de la spécialité Banque et bourse, un praticien réputé est recruté en qualité de PAST afin d'enseigner le droit des marchés financiers et la pratique du *Capital Market* et *Private Equity* en cohérence avec les besoins en recrutement du marché (banques et cabinets d'avocats d'affaires).

Au surplus, grâce au partenariat avec la Société Générale, un enseignement innovant de droit des produits dérivés est dispensé. Ces thématiques d'enseignements pratiques sont une particularité de cette formation. De même, la spécialité Assurance et Banque veille à diversifier ses praticiens afin de coller aux besoins du monde professionnel dans toute sa variété et ses nouveautés. Des avocats sont désormais associés à la formation.

**Place de la recherche**

Dans le cadre de la spécialité Assurance et banque, un colloque est organisé chaque année sur le thème de l'assurance. Les étudiants du Master participent à son organisation et assistent aux interventions. Le Laboratoire Themis-UM ainsi que l'Institut du risque et de l'assurance (IRA) sont de plus en plus impliqués dans ces événements.

**Place de la professionnalisation**

**Concernant les stages**, la période administrativement prévue pour les stages dans le calendrier des masters est de 4 mois. Si les modalités de contrôle de connaissances prévoient un minimum de 2 mois, en pratique la quasi-totalité des étudiants font un stage plus long, parfois de 6 mois.

Une réflexion sera engagée concernant la formation en alternance mais il convient immédiatement d'observer que

les offres d'alternance dans les cabinets d'avocats sont très marginales (à tel point d'ailleurs que les étudiants de l'Ecole de Formation du Barreau de Paris ont de très grandes difficultés à trouver une alternance).

En raison du fait qu'une majorité des étudiants du master se destine au Barreau, il est difficile de mettre en place une telle recommandation, eu égard à la réalité professionnelle des offres d'alternance. Au surplus, cela créerait une distorsion entre les étudiants ayant un contrat d'alternance et ceux dans l'impossibilité d'en trouver. Au niveau de la spécialité Assurance et banque, l'alternance est également difficile à mettre en place, en dépit de l'orientation du diplôme vers le monde de l'entreprise plutôt que vers celui des avocats.

Plus largement, le responsable de formation et l'ensemble de l'équipe pédagogique feront leurs meilleurs efforts pour en vérifier la possibilité et si une telle opportunité se présente suivre cette pertinente recommandation. A ce titre, le projet de Chaire pourrait y concourir.

Une réflexion est engagée, pour le prochain contrat, sur l'insertion de stages dans le cursus, dès le master 1.

**Concernant la formation continue**, nous n'avons pas encore eu de candidature de professionnel, en spécialité Banque et bourse. En revanche, sur les trois dernières promotions de la spécialité Assurance et banque, quatre étudiants étaient en reprise d'études pour réorientation professionnelle.

#### Place des projets et stages

Concernant la valorisation des stages et du rapport afférent, conformément à la présente recommandation, une meilleure valorisation des stages sera mise en place dès la rentrée 2016, et sans attendre l'accréditation, par une augmentation du nombre d'ECTS dans la spécialité Banque et bourse.

#### Place de l'international

Le TOEIC est proposé aux étudiants depuis janvier 2016 et sera reconduit tous les ans. Une réflexion est engagée sur la certification TOLES (Test of legal english skills), plus appropriée aux étudiants de ces spécialités.

#### Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement des étudiants est national. Au moins un tiers de l'effectif chaque année est issu d'autres Universités (notamment des Pays de Loire, mais aussi de Bordeaux, Toulouse, Caen ou Paris).

Un suivi très individualisé est fait pour chaque étudiant par l'équipe pédagogique.

#### Suivi de l'acquisition des compétences

Outre le contrôle des connaissances universitaire classique sous la forme d'écrits et d'oraux, une *Clinic Law* est mise en place depuis plusieurs années dans la spécialité Banque et bourse afin de vérifier et d'encourager l'acquisition pratique des connaissances et des séminaires dispensés par des praticiens.

#### Suivi des diplômés

Les étudiants souhaitant intégrer les établissements bancaires ont une intégration plus rapide que ceux souhaitant intégrer le Barreau en raison de la nécessité de passer l'examen d'entrée au Centre régional de formation à la profession d'avocat (CRFPA) et de suivre la formation de l'Ecole du Barreau. En banque, la médiane de rémunération est entre 35.000 à 45.000 euros alors qu'en cabinets d'avocats d'affaires, elle se situe entre 45.000 à 65.000 euros pour une première année de collaboration.

#### Conseil de perfectionnement Procédures d'autoévaluation

Le **Conseil de perfectionnement** du Master de Droit des affaires, commun aux spécialités Banque & Bourse et Assurance et Banque sera étendu à l'ensemble du master (M1).

**Concernant l'évaluation** de la formation Master Droit des affaires par les étudiants (Evamaine), elle est désormais systématique et obligatoire depuis 2014 et démontre la très grande satisfaction des étudiants. Elle sera étendue au M1 dès la rentrée 2016.

Anne Désert

Vice Présidente Formation et Vie Universitaire  
Université du Maine

